

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 octobre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_106\_BC\_12**  
*Avenant à la convention relative à la mise en place de Permanences TCO-ADIL pour l'information et l'enregistrement de la demande de logement social sur Saint-Leu et Trois Bassins*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 13

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
16/10/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 106 BC 12 : AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES TCO-ADIL POUR L'INFORMATION ET L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR SAINT-LEU ET TROIS BASSINS**

**Le Président de séance expose :**

**Rappel :**

**Objectif :**

Les permanences sont assimilées à des guichets de niveau 2, c'est à dire avec une mission d'accueil, d'information, d'enregistrement et de modification de la demande de logement social conformément aux règles en vigueur.

Les permanences ont lieu une journée par semaine sur les communes de Trois-Bassins et de Saint Leu, en respectant le calendrier établi en amont.

Les permanences ont lieu le lundi matin à Saint-Leu, alternativement à la Maison France Service du Plate et de la Chaloupe, à la Plateforme de service du Foirail à Piton Saint-Leu et au service aménagement en centre-ville de Saint-Leu.

Les permanences ont lieu soit le lundi après-midi soit le jeudi matin au CCAS de Trois-Bassins.

**Bilan de la mission (6 mois) :**

Depuis janvier 2023, 24 demi-journées de permanence ont été réalisées à Saint-Leu et 24 demi-journées à Trois-Bassins.

Les permanences ont permis de toucher plus de 80 demandes (modification, information, mise à jour) et la création de 77 demandes.

Au total ce sont plus de 160 demandes qui ont bénéficié des permanences portées par l'ADIL.

En présentiel, 239 personnes ont été reçues (80 sur Saint-Leu, 159 sur Trois bassins).

En distanciel, 74 ménages ont fait l'objet d'un suivi (59 dossiers de suivi par mail et 15 par téléphone).

Depuis le début de la mission, 309 consultations ont été délivrées.

**Répartition par lieu de permanences :**

- 202 consultations ont été réalisées sur Trois- Bassins
- 107 consultations ont été réalisées sur Saint Leu.

La permanence du centre-ville de Saint-Leu est la plus fréquentée avec 31 dossiers de suivi (distanciel). Suivent les permanences de Piton avec respectivement 25 et 17 dossiers, uniquement en présentiel. La permanence sur le Plateau de Saint-Leu est comparativement peu fréquentée avec seulement 4 dossiers.

4 consultations n'ont pas été prises en compte dans ces chiffres car elles avaient pour origine une mauvaise orientation des personnes reçues.

Détails :

		PRESENTIEL				DISTANCIEL		TOTAL
		CREATION DE LA DEMANDE	RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE	INFOS DU DOSSIER	MISE A JOUR DOSSIER en présentiel pour pièces complémentaires	SUIVI MAILS : réception et compléments de pièces pour complétude dossier	APPELS : retour d'infos/suivi	
COMMUNES	ST LEU							
	CENTRE VILLE	15	5	4	6	25	6	61
	PITON ST LEU	7	4	11	3			25
	CHALOUPPE	8	1	5	3			17
	LE PLATEAU	3		1				4
	TROIS BASSINS	65	12	63	19	34	9	202
	<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>22</b>	<b>84</b>	<b>31</b>	<b>59</b>	<b>15</b>	<b>309</b>

MAUVAISE ORIENTATION (SANS PRISE EN COMPTE DANS LE TABLEAU CI-DESSUS)	RECHERCHE DE LOGEMENT	1
	AIDES AMELIORATION HABITAT	1
	RAPPORTS LOCATIFS/NON DECENCE	1
	RHI/DELAI DE LIVRAISON	1
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>

#### Bilan financier de la convention :

Le budget prévisionnel de la mission d'accueil des demandeurs de logement social sur Saint-Leu et Trois-Bassins prévoyait, entre autres, une permanence d'une journée par semaine sur 12 mois, un reporting et suivi des dossiers d'une demi-journée par mois.

Sur un budget annuel total de 25 200 €, était compris, outre une formation sur le logiciel d'enregistrement de la demande facturé 900 €, des frais pour la direction juridique du responsable de pôle et deux journées pour un juriste dédié.

Les frais dédiés à la permanence, au dépôt et suivi des dossiers représentaient un montant de 22 100 € (14 100 € pour les permanences, 8000 € pour le suivi des dossiers).

La convention ADIL-TCO notifiée le 22 août 2022 prévoit, dans son article 2, une durée de douze mois à compter du 1er septembre 2022.

Sa prolongation suppose une actualisation du budget liée à la prise en compte des modalités arrêtées pour la tenue des permanences, des frais réels de déplacement et de la revalorisation des coûts horaires des agents en charge de la mission.

Ainsi, du fait de la multiplication des lieux de permanences sur la commune de Saint-Leu, de l'augmentation des frais de déplacements générés et du nombre de dossiers à traiter, rapporté à l'année, la convention notifiée le 22 août 2022 génère un déficit de 10 064 € comme indiqué dans le tableau suivant :

Budget prévisionnel	Formation logiciel	Coût permanence	Reporting et Suivi dossiers	Frais déplacement	Déficit
25.200 €	900 €	14.100 €	16.000 €	4.264 €	10.064 €

### Proposition d'Avenant :

#### Calendrier :

Les permanences ont débuté le 16 janvier 2023.

La convention entre le TCO et l'ADIL relative à ces permanences a été signée en août 2022 et conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa notification, soit août 2023. La convention étant arrivée à son terme et les permanences étant prévues jusqu'à la fin de l'année, il est proposé de proroger la convention par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

#### Budget Prévisionnel :

Le budget prévisionnel était de 25 200 € pour 1 an.

Au vu du bilan présenté ci-dessus, il est proposé une modification du budget alloué à la mission soit 35.264 €.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 07/09/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le projet d'avenant n° 1 prolongeant la durée et modifiant le budget de la convention relative à la mise en place de permanences TCO-ADIL pour l'information et l'enregistrement de la demande de logement social sur Saint-Leu et Trois-Bassins ;**

**- AUTORISER le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place de permanences TCO-ADIL pour l'information et l'enregistrement de la demande de logement social sur Saint-Leu et Trois-Bassins.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPIIN  
Président